



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 27 juin 2017

Le vingt-sept juin deux mille dix-sept, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à Salle des Fêtes de LERAN, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Marie-Françoise ALBAN, Grégory BALARD, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Francis BONNET, Fabien CATALA, Francis CHAUVRY, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Christian MASCARENC, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN,

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Alain TOMEIO à Dominique BRETTE, Jean BLAVIT à Lucien PALMADE, Alain BOULBES à Christian CIBIEL, Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Jacques ESCANDE à Fabien CATALA, Sabinne VARUTTI à Alain PALMADE

Monsieur le Président demande une minute de silence, en hommage à Henri DELMAS, maire de LAGARDE récemment décédé.

Monsieur le Président remercie M le Maire de LERAN, qui souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité

1. Conventions Pays d'Olmes

Le Président informe l'assemblée que La Communauté de Communes engage quelques actions en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, depuis que l'association du Pays des Pyrénées cathares n'existe plus. En plus notre chargée de mission pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal intervient comme convenu au Pays d'Olmes.

Il propose donc d'établir des conventions de partenariat :

- Circuits courts : poste de Trifine Cuvillier 17 642 € par an pendant 4 ans (2016-2019)
- Animation territoriale : Benoît Combes, à 40 % ETP.
- Animation économique : Stéphane Sanchez et 2 autres personnes.
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Anne-Sophie Kerbiriou, qui travaillera à 40% ETP pour la CCPO.

Il sollicite l'autorisation de signer ces conventions et leurs éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

2. Désignation représentants

Le Président informe l'assemblée que la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte de l'Autonomie (CFPPA), dispositif de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015 visant à développer les politiques de prévention auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs aidants, propose à la Communauté de Communes de désigner un titulaire et un suppléant pour y siéger en tant que membres de droit.

***M Christian MASCARENC est désigné représentant titulaire.
M Jacques MOLA est désigné représentant suppléant.***

SCIC

M PIRLOT qui représentait la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX au conseil d'administration de la SCIC TERROIRS ARIEGE PYRENEES, plate-forme d'approvisionnement départemental nous a fait part de son souhait de ne plus siéger faute de temps.

Le Président propose donc de désigner un nouveau représentant.

Madame Dominique BRETTE est désignée.

3. Personnel

Départ du Directeur des Services Techniques

Le Président rappelle à l'assemblée que le DST avait demandé sa mutation pour la Communauté d'Agglomération FOIX-VARILHES.

Un recrutement a été lancé, et les candidats pré-sélectionnés seront très prochainement reçus.

Ceux-ci viennent d'horizons différents, publics ou privés.

Le Président demande donc de bien vouloir l'autoriser, en fonction des échanges, à éventuellement ouvrir un poste de contractuel, s'il s'avérait qu'une personne non fonctionnaire correspondait davantage au poste.

Adopté à l'unanimité

Embauche Emploi Avenir à Rieucros :

Le Président rappelle à l'assemblée que la mairie de Rieucros avait recruté 2 emplois d'avenir à 35h en septembre 2014 pour travailler :

- sur la garderie,
- accompagner les enfants dans le transport scolaire du matin et du soir
- effectuer le ménage de l'école et de la Mairie,
- accompagner les sorties piscine de l'école
- remplacer l'ATSEM en cas d'absence
- travailler sur les centres de loisirs à raison d'une semaine sur 2 en petites vacances scolaires et 4 semaines l'été.

Ces 2 emplois s'achèvent au 31 août 2017.

La majorité du temps de travail est effectué sur le service Enfance Jeunesse (ALAE et centre de loisirs)

Ces embauches modifient les modalités de la convention entre la Mairie et la CCPM sur les remboursements de la CCPM vers la Mairie.

Il demande à être autorisé à reprendre toutes ces conventions et à les signer.

Adopté à l'unanimité

Maria DEFREITAS en CDD droit public sur 1 an renouvelable :

Le Président rappelle à l'assemblée que Maria DE FREITAS a été embauchée en besoin occasionnel jusqu'au 4 août 2017 sur l'ALAE et centre de loisirs de Mirepoix afin de stabiliser l'équipe d'animation maternelle suite aux départs de certains titulaires. Actuellement, Maria DE FREITAS effectue 24h hebdomadaire.

Afin de stabiliser ce poste le Président propose de le transformer en CDD de Droit Public .

Adopté à l'unanimité

Secrétariat MANSES

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un service mutualisé sur le secrétariat a été créé.

La commune de MANSES a demandé des heures de secrétariat supplémentaires, il est donc nécessaire de réviser la convention.

Il sollicite également, pour une meilleure facilité de gestion, l'autorisation de signer toutes les conventions et les avenants relatifs au service mutualisé de secrétariat.

Adopté à l'unanimité

Changement échelon Insertion

Le Président informe l'assemblée que depuis 2011, un cadre est posé afin que les salariés de la Communauté de Communes contractuels de droit public voient leur rémunération évoluer tous les trois ans au minimum.

2017 est l'une des échéances pour les salariés de l'équipe d'encadrement du chantier d'insertion. Leur rémunération peut donc évoluer.

Parallèlement, une nouvelle grille a été donnée par le centre de gestion : les échelons et indices ne correspondant plus, il est donc nécessaire d'attribuer un nouvel échelon.

Le Président propose pour :

- La Conseillère en insertion (Assistant socio-éducatif) Béatrice Morey de passer de l'IM 446 à l'IM 461
- La Coordonnatrice et conseillère en insertion (Assistant socio-éducatif) Sandrine Massat de l'IM 452 à l'IM 467
- L'Encadrant technique animation (Animateur – Nouvel Espace statutaire) Jean-Luc Torrécillas de l'IM 400 à l'IM 413
- L'encadrant technique Environnement (Technicien – Nouvel Espace statutaire) Jean-François Pédesseau de l'IM 365 à l'IM 379

Pour cette personne qui était débutant à l'entrée en contrat, sans expérience ni qualification, la rémunération était inférieure à celle d'un encadrant technique à la communauté de communes.

Compte tenu de la qualité du travail effectué, et du fait qu'il ait obtenu son diplôme, Il propose de le faire passer à l'échelon supérieur soit IM 394

Adopté à l'unanimité

Conventions insertion

Le Président informe l'assemblée que la convention entre la Communauté de Communes de Mirepoix et les structures d'accueil concernant la mise à disposition du personnel d'animation en chantier d'insertion est arrivée à terme. La suivante couvrira la période du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2019.

Le montant de la participation financière de l'Etat a augmenté, tout comme le coût du remplacement organisé différemment.

Le montant mensuel demandé aux structures s'élèvera à 190 €

Le Président propose de renouveler ces conventions.

Adopté à l'unanimité

4. ALAE DREUILHE

Le Président informe l'assemblée que la Mairie de Dreuilhe a sollicité le directeur du service Enfance Jeunesse de la CCPM pour les aider à développer leur garderie en ALAE et éventuellement de la gérer soit au 1 septembre 2017, soit au 1^{er} janvier 2018.

Lors d'une rencontre, il a été proposé une aide que pourra assurer Christelle BEAUDEAU à raison de 10% ETP.

Christelle BEAUDEAU est actuellement à 85% ETP. Elle pourra effectuer cette mission sur la base de 2 ans en heures complémentaires.

Il propose d'envisager une convention sur 2 ans .

Adopté à l'unanimité

5. Modification statutaire SDE 09

Le Président informe l'assemblée que le SDE09 a modifié ses statuts notamment pour:

- acter de son nouveau périmètre, suite aux différentes fusions
- se poser en tant que syndicat mixte fermé à la carte
- Préciser certaines activités annexes et complémentaires

Le Président propose de délibérer sur ces modifications statutaires.

Adopté à l'unanimité

6. Modification plan de financement Gendarmerie

Le Président informe l'assemblée que la délibération 2016-004 relative aux demandes de subventions DETR / FSIL pour la tranche 2 de la Gendarmerie faisait apparaître dans le plan de financement une demande de DETR à hauteur de 250 000 € et de FSIL à hauteur de 200 000 €. Or les montants accordés ont été inversés. Il convient de modifier en conséquence le plan de financement.

Adopté à l'unanimité

7. Mise en place mutuelle de territoire

Face à la dégradation du contexte économique et social et aux enjeux de la cohésion sociale, le Président propose un accès à une complémentaire santé de qualité, de développer un partenariat afin de concrétiser ce projet d'accès aux soins pour tous.

Mutualia Territoires Solidaires s'engage à nous proposer un produit de complémentaire santé, à un coût compatible avec un budget restreint, sans période de stage ni questionnaire médical et accessible à tout âge.

Sont bénéficiaires potentiels de cette offre les administrés de notre territoire et par extension exceptionnelle nos Agents territoriaux.

Pour les personnes qui s'adresseraient à la Communauté de Communes et qui souhaiteraient acquérir une complémentaire santé, celle-ci communiquera les coordonnées de Mutualia Territoires Solidaires. La Communauté de Communes ne devra avoir qu'un rôle d'information et en aucun cas des rôles de conseil ou d'aide à la souscription. La personne restera libre d'adhérer ou non à la mutuelle.

Le partenariat ne fera aucunement l'objet d'une exclusivité. Il ne présentera aucun cout financier pour la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

Adopté à l'unanimité

8. Adhésion Triple A

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Communautaire du 18 octobre 2016, le Conseil avait décidé du principe d'adhésion à la structure associative qui prendra le relais d'Ariège Expansion. Il avait aussi acté le principe du financement.

Cette structure s'appellera Agence Ariège Attractivité (Triple A).

Le Président propose de confirmer l'adhésion à cette structure associative et de l'autoriser à signer la convention.

Chacune des communautés adhérentes disposera de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Le Président propose de procéder à l'élection de ces personnes.

Adopté à l'unanimité

***MM Jean-Jacques MICHAU et Rolland SANCHEZ sont désignés délégués titulaires
MM Francis BONNET et Jean SAINT MARTIN sont désignés délégués suppléants***

9. Partenariat EISE et Cyberbase

Le Président informe l'assemblée que depuis le mois de juin 2016, l'Espace Initiative est labellisé Fabrique d'Initiatives Citoyennes : il s'agit de déployer autour de structures existantes, bien implantées au niveau territorial, des coordinations d'acteurs propices à l'épanouissement d'initiatives citoyennes et de faciliter les échanges de pratiques et les mutualisations.

Lorsque ces fabriques sont implantées dans des territoires en politique de la ville, leurs actions sont en cohérence avec celles soutenues par le fonds de participation des habitants, ou dans le cadre des conseils citoyens et des éventuelles « tables de quartiers ».

Dans le but de développer l'espace numérique, le Président propose de créer un partenariat entre l'Espace Initiative et le réseau Cyberbase, et ce à compter du 1er septembre 2017, pour une durée de 2 ans soit jusqu' au 30 aout 2019

Les adhésions à la Cyberbase seraient dans un souci de cohérence gérées sur la même durée par l'EISE.

La valorisation de ce partenariat (coût du poste à l'année chargé + matériel) serait de 28 000 €

Adopté à l'unanimité

10. Accessibilité des services au public

Le Président informe l'assemblée que le projet de schéma d'accessibilité des services au public a été envoyé par le Conseil Départemental aux Communauté de Communes

Le Bureau a donné un avis favorable, que le Président propose de suivre.

Adopté à l'unanimité

11. Avenant ECOFOLIO

Le Président informe l'assemblée que la filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits.

Le code de l'environnement prévoit une contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment par le versement d'une participation financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Le Président propose de l'autoriser à signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant...) permettant à la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX de percevoir le soutien financier prévu.

Adopté à l'unanimité

12. Avenant de transfert de titulaire marché fourniture sacs jaunes

Le Président informe l'assemblée que le prestataire du marché est contraint de cesser cette activité pour des questions économiques. Un repreneur a été choisi.

Il propose de l'autoriser à signer un avenant emportant transfert du titulaire du marché.

Adopté à l'unanimité

13. Fonds de concours Commune de MIREPOIX groupe scolaire Jean Jaurès

Le Président informe l'assemblée que la commune de MIREPOIX doit effectuer des travaux au groupe scolaire Jean Jaurès, également utilisé par le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes. Isolation phonique préau primaire maternelle et réfectoire.

Il propose de participer à ces travaux, par le biais de fonds de concours, à hauteur de 36,9% du montant HT soit 11 923,45 €.

Adopté à l'unanimité

14. VOIRIE

Marché

La Commission des Marchés Publics a retenu comme la mieux disante selon les critères prix et valeur technique pour les lots 1 et 2 les offres de la société Jean Lefèvre Midi-Pyrénées, Etablissement Rescanières.

Le Président propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission pour la réalisation des travaux de grosses réparations de chaussées sur voiries communales et communautaires de 2017 à 2020 :

- lot n°1 « VC hors agglomération » : montant mini de 150 000 € et maxi de 600 000 € TTC
- lot 2 « rues et VC agglomération » : montant mini de 200 000 € et maxi de 800 000 € TTC

Adopté à l'unanimité

Conventions de mandat

La Communauté de Communes dans le cadre de ses statuts a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent dans la réalisation des travaux de voirie.

Le programme de voirie comprend la réalisation de travaux pour 13 communes en opération sous mandat.

L'Etat participera au financement de ces travaux dans le cadre de la DETR à hauteur de 30%.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention de mandat à signer entre la Communauté de Communes et les communes membres engagées dans le programme de travaux de voirie.

Adopté à l'unanimité

15. Règlement piscine

Le Président informe l'assemblée que certaines écoles annulent inopinément leurs réservations, de façon répétée. Or à ce jour, aucune mesure n'est prise pour permettre à la Communauté de Communes d'être dédommée.

Il propose une évolution du règlement afin d'optimiser la structure.

Il serait également intéressant de repenser la dénomination de la piscine, qui est devenue intercommunale depuis un an, et donc le faire apparaître.

Adopté à l'unanimité

16. Cotisation Pays d'art et d'Histoire

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes participe depuis de nombreuses années aux activités mises en place dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Il propose de voter une subvention de 40 000 € à l'association gestionnaire et de passer une convention avec cette structure pour un financement pluriannuel, le complément (et notamment la participation européenne) étant acquis pour plusieurs années et inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

17. Zéro phyto

Le Président informe l'assemblée qu'en avril 2017, le SBGH a lancé un appel à candidatures pour une opération groupée d'études "zérophyto" : des plans de désherbage visant la suppression de produits phytosanitaires, auprès de leurs communes adhérentes.

Ces études sont financées à 70 % par l'Agence de l'eau et 15 % par le SBGH. Ces études donnent droit à la possibilité d'aides ultérieures à 70 % de l'Agence de l'eau pour la

réalisation d'aménagements, l'achat de matériel pour arriver au zérophyto, de même qu'à de la signalétique et de la communication.

14 communes de la CCPM ont manifesté leur intérêt pour adhérer à cette démarche ainsi que 3 communes non incluses dans le périmètre du SBGH (Viviès, Pradettes, Esclagne).

Dans un souci d'équité, le Président propose que ces 3 communes puisse bénéficier d'un fonds de concours de la CCPM de 15 % du montant de l'étude, montant identique à celui du SBGH pour les communes membres, ce qui représenterait une somme de 612,60 € au total.

Ainsi toutes les communes candidates auraient le même reste à charge soit 15 %.

Adopté à l'unanimité

- Chaque commune devra prendre une délibération pour approuver le partenariat avec le SBGH
- Première réunion pour le démarrage de cette étude : mardi 11 juillet à 10 h salle Paul Dardier
- Bureau d'études choisi après appel d'offres : cabinet Territori

18. Informations et questions diverses

- Le marché pour la Voie Verte a été attribué à la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX .
- La prochaine conférence des maires traitera de la prise de compétence GEMAPI et du fleurissement
- Les cabines téléphoniques sont en passe d'être retirées. Elles pourraient servir notamment de boîtes à livres. Les communes intéressées doivent renvoyer à l'opérateur le document type que la Communauté de Communes a fait parvenir à chaque mairie.